

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf.: CV/D43-2017

Séance du 22 juin 2017 – Convocation du 13 juin 2017

Compte rendu affiché le 30 juin 2017

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Michel HU, Tameur GUENNAT, Marc GRAZIANA, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Marc RODRIGUEZ par Youcef BOUREZG ; Jean-Jacques DUPERRAY par Marc GRAZIANA ; Christine PERRIN par Myriam MARMONIER ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	25
Exprimés	25

Objet : Modification des représentants au Conseil d'Administration du Lycée Rosa Parks

Selon l'article R421-14 du Code de l'Éducation modifié par le [décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014](#), relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement, le conseil d'administration du lycée comprend un représentant de la commune siège de l'établissement et un représentant au titre de la Métropole. Mme Valérie GLATARD est représentante titulaire au titre de la Métropole, son suppléant étant M. Pierre CURTELIN, maire de Saint Romain au Mont d'Or.

La représentation de la commune de Neuville-sur-Saône doit donc être assurée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

En novembre 2014, avaient été désignés : Claire POINT en tant que délégué titulaire et Alain MARTIN-RABAUD en tant que suppléant. Suite au décès de M. MARTIN-RABAUD, aucun nouveau suppléant n'avait été désigné. Par ailleurs, Claire POINT a souhaité, pour raisons personnelles, renoncer à sa délégation de fonction en matière d'éducation.

Aussi, il convient de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au Conseil d'Administration du Lycée Rosa Parks.

La désignation est organisée conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que "lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, il est voté au scrutin secret" (L 2121-21). Toutefois il y a possibilité en cas d'unanimité du Conseil Municipal de procéder par vote à main levée. L'élection se fait au scrutin majoritaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de l'Éducation et notamment son article R421-14
- VU les résultats des élections municipales du 30 mars 2014,
- VU la délibération du conseil métropolitain du XX
- **PROCEDE à l'élection et constate les résultats suivants :**
 - Votants : 25
 - Exprimés : 25
 - Titulaire : Xavier LAURE (25 voix)
 - Suppléant : Pascal NICOT (25 voix)
- **DIT en conséquence que la représentation de la commune au Conseil d'Administration du Lycée Rosa Parks, est désormais assurée par Xavier LAURE en tant que délégué titulaire et Pascal NICOT en tant que délégué suppléant.**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 22 juin 2017
Le Maire, Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture le 27/06/2017

Publication ou affichage le 27/06/2017

Valérie GLATARD, Maire.



Téléphone : 04 72 08 70 00
Télécopie : 04 78 91 26 92

www.mairie-neuvellesursaone.fr
accueil@mairie-neuvellesursaone.fr

